

FO et Eric Straumann s'opposent sur les absences liées à la PMA

DNA du
9/6/16

Le syndicat FO des personnels du Département du Haut-Rhin s'élève contre le refus des élus et de l'administration d'octroyer des autorisations d'absence pour les agents engagés dans un parcours de procréation médicalement assistée (PMA).

Au cours du comité technique paritaire de la collectivité du 9 juin, les élus départementaux présents se sont opposés à la demande syndicale au motif que les agents allaient « en profiter », ou qu'ils pouvaient « prendre des congés ou RTT pour cela », raconte FO dans son communiqué, adressé aux parlementaires alsaciens et à la presse.

Les représentants de FO s'appuient sur l'article L 1225-16 du Code du travail (autorisations d'absence pour les femmes enceintes ou ayant accou-

ché), récemment complété par la loi dite de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, qui élargit ce bénéfice au profit des salariées inscrites dans un parcours de PMA ainsi qu'à leur conjoint.

Eric Straumann, le président (LR) du conseil départemental, répond que « les dispositions aujourd'hui encadrées par le Code du travail ne concernent que les organismes de droit privé. Les mesures qui figurent dans la loi ne concernent pas à ce jour les collectivités locales ». Et de répliquer aux accusations de FO : « Dire que les élus départementaux sont opposés à cette loi est un mauvais procès fait à leur rencontre. Le Département réaffirme son attachement au bien-être de ses salariés et à la qualité du dialogue social. »